

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 06 JUIN 2016  
N°49/2016

**L'AN DEUX MILLE SEIZE LE SIX JUIN**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 27 mai 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. NIVON Jacques, Maire.

**PRESENTS** : M. Mmes NIVON J., BARET E., CAILLAT G., CERONI J., CHABANY S., DIETRIECH F., DIBON C., GALLEGO G., HAMEL E., MENDEZ M., MILET F., MILLET G., RIOU M., SANCHEZ D., VITINGER A., ZABONI S.

**PROCURATIONS** : CATTANI J.L. à CERONI J., CHAIB J. à CHABANY S., LEGROS N. à NIVON J., MANTONNIER D. à CAILLAT G., ZANNI B. à MILET F.

**EXCUSEE** : KOENIG S.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Sylvie CHABANY est nommée secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

**LOCATION D'UN LOGEMENT COMMUNAL**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil sa délibération du 2 juillet 2012, par laquelle il avait approuvé la location de l'appartement F3 situé au 1<sup>er</sup> étage nord du bâtiment annexe de l'école du Pavillon à Madame Liza BOFELLI et Monsieur Erwan EYMARD. Depuis, cette convention a été reconduite chaque année, sur décision du Conseil Municipal.

Il propose ainsi de prolonger à nouveau le bail du à titre précaire et révocable, pour une nouvelle durée de 1 an, pour un loyer mensuel de 368,51 € (trois cent soixante-huit Euros et cinquante et un centimes) hors charges (Ancien loyer = 368,30 €).

**LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE**

**APPROUVE** la location de l'appartement F3 situé au 1<sup>er</sup> étage nord du bâtiment annexe de l'école du Pavillon à Madame Liza BOFELLI et Monsieur Erwan EYMARD du 01 septembre 2016, au 31 août 2017 pour un loyer mensuel de 368,51 €.

**AUTORISE** le Maire à signer tous documents utiles à cet effet, et notamment la convention d'occupation à intervenir avec Madame Liza BOFELLI et Monsieur Erwan EYMARD.

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus**

**Pour copie conforme,**  
CHAMP sur DRAC le 8 juin 2016.

Le Maire,

